



**SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2022-106

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2022

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire /**

71-2022-07-06-00001 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public  
du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Mâcon 1 (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques de Saône-et-Loire

71-2022-07-06-00001



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE SAONE-ET-LOIRE**

29 rue Lamartine 71000 MACON  
Tél : 03.85.39.65.65  
Mel : [ddfip71@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:ddfip71@dgifp.finances.gouv.fr)

Mâcon, le

**06 JUIL. 2022**

## **Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Mâcon 1**

**Le Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire :**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

### **ARRÊTE:**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

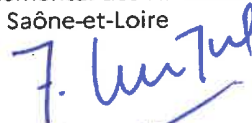
Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement Mâcon 1 sera fermé au public, à titre exceptionnel, le 22 juillet 2022.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Par délégation du Préfet,

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques  
de Saône-et-Loire

  
Franck LEVEQUE